Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le 2025-268
ID : 022-242200715-20251211-268_2025-DE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU KREIZ BREIZH

Nombre de membres : 40	
Nombre de votants	
Présents	**Procuration**
27	6

Date de la convocation
4 décembre 2025

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 19 décembre 2025

et publication le 19 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 11 décembre à 18h,
Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni à la Salle Polyvalente de Paule, en séance publique, sous la Présidence de Madame Sandra Le Nouvel.

PRESENTS : Sandra Le Nouvel – Eric Bréhin – Christel. Guillerm – Raoul Riou – Christophe Jagu – Alexandre Petit – Raymond Géléoc – Bernard Rohou – Sylvie Steunou – Jérôme Lejart – Rollande Le Borgne – Evelyne Aslanoff – Catherine Boudiaf – Georges Galardon - Fabrice Even – Pierre-Yves Daniel – Bernard Trubuilt – Gérard Munier – Jean-Yves Philippe – Bernadette Le Boëdec – Julie Cloarec – Evelyne Minier – Alain Guéguen – Magalie Corgniec – Eléonore Kogler – Eric Burlot – Marjorie Bert

Monsieur Claude Bernard excusé donne pouvoir à Monsieur Georges Gallardon
Monsieur Pierrick Pustoc'h excusé donne pouvoir à Monsieur Gérard Munier
Madame Valérie Le Bonniec excusée donne pouvoir à Monsieur Alexandre Petit
Monsieur Guillaume Robic excusé donne pouvoir à Madame Sandra Le Nouvel
Madame Marie-Anne Somda excusée donne pouvoir à Madame Julie Cloarec
Madame Delphine Cochennec excusée donne pouvoir à Monsieur Christophe Jagu
Mesdames Nolwenn Burlot et Marie-Claude Le Tanno-Guégan ainsi que Messieurs Guy Le Foll, Jacques Troël, Michel Ollivier, Vincent Coëtmeur, et Christophe Popiol sont aussi excusés sans donner de Pouvoir

Secrétaire de séance : Christel Guillerm

Délibération 268.2025 Création d'un itinéraire de grande randonnée de type GRP sur le territoire

Plusieurs communes du territoire ont travaillé depuis 2021 sur la création d'un itinéraire de randonnée sur la partie Nord du territoire de la CCKB. Cette boucle est finalisée et mesure 106km. Elle parcoure 7 communes de la CCKB et 3 communes de Guingamp Paimpol Agglomération (GPA) :

- Peumerit Quintin
- Bulat Pestivien (GPA)
- Maël Pestivien (GPA)
- Lanrivain
- Trémargat
- St-Nicodème (GPA)
- Locarn
- Kergrist-Moëlou
- Saint-Nicolas-du Pélem
- Plounévez-Quintin

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 022-242200715-20251211-268_2025-DE

Le tracé est quasi-finalisé. Les communes ont toutes délibéré en faveur de l'inscription de l'itinéraire au plan départemental des itinéraires de promenade et randonnée (PDIPR). De très nombreuses conventions de passages ont été signées avec les propriétaires des parcelles privées concernées. Le comité départemental de la randonnée pédestre des Côtes d'Armor est très intéressé par ce projet et souhaite apporter son expertise et son suivi à ce sentier : Le groupe Homologation et Labellisation de la fédération nationale de la randonnée pédestre a donné un avis favorable à son homologation.

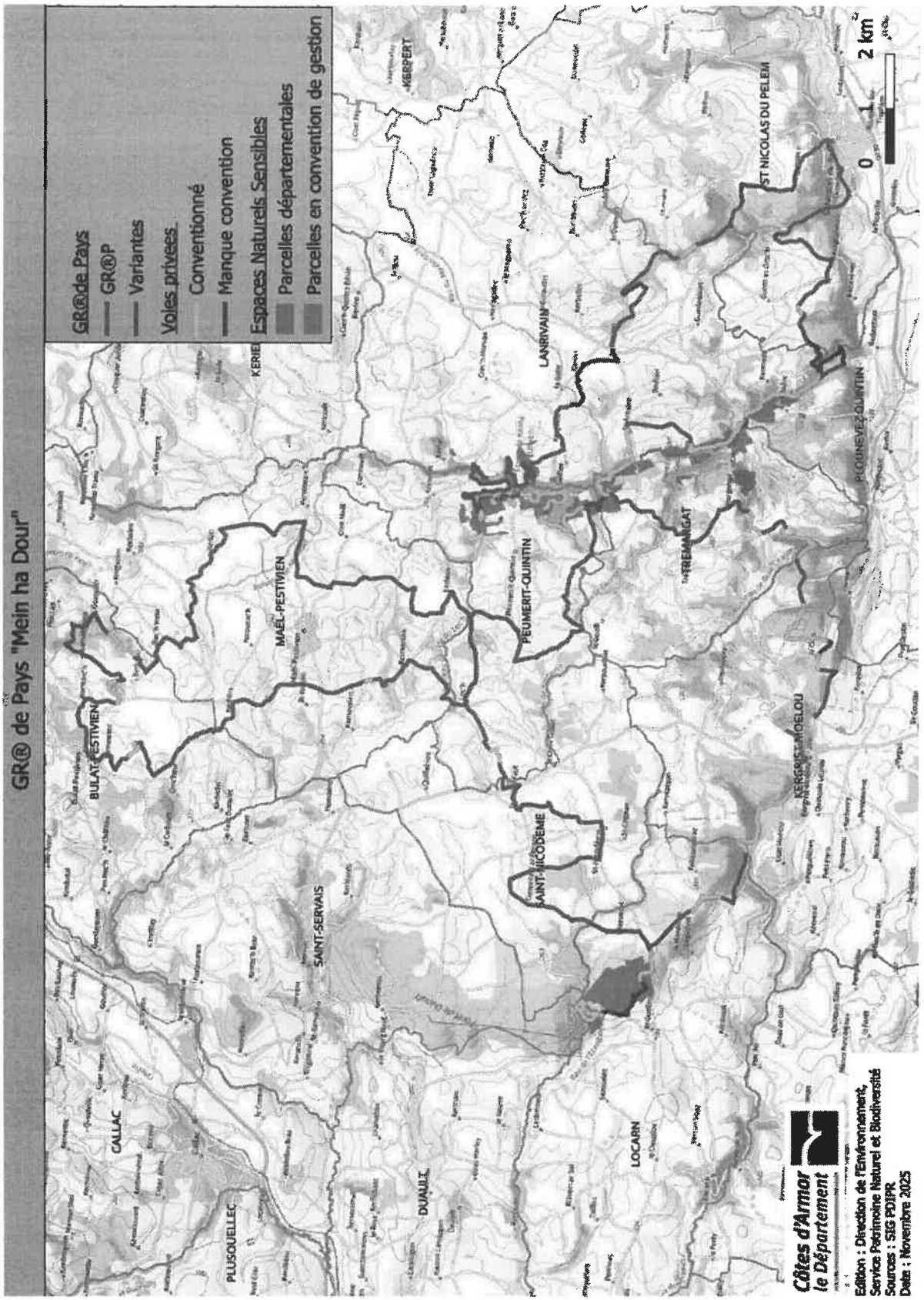
Le circuit étant administrativement opérationnel, la phase signalétique va pouvoir débuter tout au long de l'année 2026. Cette phase serait accompagnée par le comité départemental : visites de terrain, création des plans de jalonnement, évaluation technique de l'itinéraire, cartographie sur fond IGN, constitution du dossier GRP, balisage terrain dans les 2 sens, déplacement des baliseurs pour le repérage terrain, recensement des besoins en signalétique … Cet important travail est facturé 4 770 € TTC.
Il est donc proposé que la CCKB puisse prendre en charge cette dépense, au même titre que Guingamp Paimpol Agglomération, selon le linéaire concerné par chaque EPCI.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- **Autorise** la Présidente à signer la convention de partenariat entre le CDRP et les 2 EPCI concernés,
- **Valide** la prise en charge du devis d'expertise, à hauteur du linéaire concerné par la CCKB

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 022-242200715-20251211-268_2025-DE

Plan du GRP ® Mein Ha Dour



Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 022-242200715-20251211-268_2025-DE

Madame Christel Guillerm
Secrétaire de séance

Madame Sandra Le Nouvel
Présidente de la CCKB.

La Présidente certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et publiée sur le site Internet de la CCKB.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.